

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt avril deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Thierry DEKOCK,, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO</p> <p>Absents : Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, et Christophe PINEL</p> <p>Pouvoirs : Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Adeline FILLOT).</p> <p>Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-028
SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

OBJET : Organisation des activités péri scolaires – Règlement de fonctionnement

*VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
VU la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 relatif aux objectifs et modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial,
VU la délibération n°2013-010 du 9 avril 2013 portant report de l'application de la réforme des rythmes scolaires,
VU la délibération n°2014-044 du 12 juin 2014 portant organisation des activités périscolaires,
VU la délibération n°2014-045 du 12 juin 2014 relative à l'adoption des tarifs liés aux activités périscolaires,
VU la délibération n°2015-035 du 28 mai 2015 relative à l'adoption des tarifs liés aux activités périscolaires,
Vu les délibérations n°2015-036 du 28 mai 2015 et 2016-037 du 30 juin 2016 relatives à l'adoption du règlement de fonctionnement des activités périscolaires*

Monsieur le Maire explique que l'organisation et la mise en place des activités périscolaires a imposé l'adoption d'un règlement de fonctionnement posant les bases du dispositif en expliquant la structure globale de l'organisation des activités périscolaires en rappelant les horaires et surtout en indiquant de manière précise l'organisation.

Il indique que ce règlement de fonctionnement est un outil à destination des enfants du groupe scolaire Girard Desargues, de leurs parents et des principaux acteurs éducatifs et doit permettre d'appréhender les règles à respecter par toutes les parties (horaires, comportement et attitude, type d'activité...).
Il convient de valider quelques modifications d'organisation du règlement.

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le nouveau règlement de fonctionnement.**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>		<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20180426-2018-028-DE Date de réception préfecture : 30/04/2018</p>
--	---	--	---